

les “Palafittes Unesco”

archéologie des lacs savoyards et patrimoine mondial de l’humanité



ARCHÉOLOGIE

En 2014, l’inscription par l’Unesco de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l’humanité avait eu un retentissement médiatique aussi important que légitime. À l’inverse, quelques années auparavant, en 2011, l’inscription d’un ensemble de sites archéologiques immergés dans les lacs de Savoie était, pour sa part, passée presque totalement inaperçue. Actuellement, plusieurs actions sont en cours pour mieux connaître et faire connaître ce patrimoine subaquatique particulier.

De la découverte des « cités lacustres » à l’inscription des « palafittes »

Les recherches archéologiques dans les lacs alpins ont débuté il y a plus d’un siècle et demi avec la découverte en Suisse des « cités lacustres ». La baisse exceptionnelle du niveau des lacs avait mis au jour de vastes ensembles de pieux et de nombreux vestiges, céramiques, outils en silex ou en bronze. Ces sites avaient alors été interprétés comme des villages construits sur de grandes plates-formes au-dessus de l’eau.

Dans les lacs de Savoie, les premières découvertes datent de 1856. Mais à la différence de la Suisse, les vestiges sont toujours restés immergés sous plusieurs mètres d’eau, amenant les archéologues de l’époque à mettre en œuvre d’ingénieux systèmes de dragues et de pinces. Des milliers d’objets ont été ainsi récoltés au cours de « pêches aux antiquités lacustres » et ont alimenté d’importantes collections comme celles du Musée Savoisien à Chambéry et du Musée-Château à Annecy. Il faut attendre les années 1960 pour que des observations directes soient faites grâce aux développements de la plongée autonome. À partir de 1980, avec la création d’un service spécifique du ministère de la Culture et de la communication, les travaux s’organisent et l’inventaire des lacs est repris.

À ce jour, notre vision de ces habitats littoraux est bien éloignée de celle du XIX^e siècle d’autant que les sites lacustres livrent quantité d’informations



L’adaptation des techniques permet maintenant de fouiller sous l’eau avec le même niveau de détail qu’à terre.

grâce à la conservation des matières périssables. De très importantes fouilles ont été menées en particulier en Suisse et en Allemagne. De 5 000 à 800 ans avant notre ère, des villages ont été construits à plusieurs reprises sur les rivages lacustres en profitant de baisses des niveaux en liaison avec des changements climatiques. Il s’agissait le plus généralement de bâtiments surélevés en zone potentiellement inondable.

C’est la qualité des vestiges et l’apport à la connaissance des premiers villages d’agriculteurs et d’artisans qui a amené l’inscription au patrimoine mondial. Sur plus de 1 000 sites recensés dans six pays (France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Slovénie), 111 ont été retenus. Onze sont en France dont neuf dans les lacs de Savoie.



Les pieux d’un site palafittique daté de l’âge du Bronze, à Conjux, lac du Bourget. Déjà sur ce cliché, pris lors de conditions de visibilité exceptionnelles, des alignements sont nettement visibles, indiquant l’emplacement des anciens bâtiments.

La vision actuelle des « cités lacustres » comme des habitats littoraux en zone plus ou moins inondable (dessin Eric Le Brun).

Dans le lac d'Annecy, sur le site Bronze final du Crêt de Chatillon, panneau-repère posé par l'équipe de Raymond Laurent dans les années 1960.



Les implications de l'inscription Unesco

L'obtention du label Unesco oblige chacun des pays à assurer la protection, le suivi et la valorisation des sites concernés. Le premier niveau de protection est juridique avec tout d'abord, le classement au titre des Monuments historiques. Localement, la modification des règlements de navigation participe directement à la protection en interdisant l'ancre et la plongée sur les sites. Sur le terrain, des secteurs particulièrement sensibles ont été balisés à l'intention des usagers des lacs.

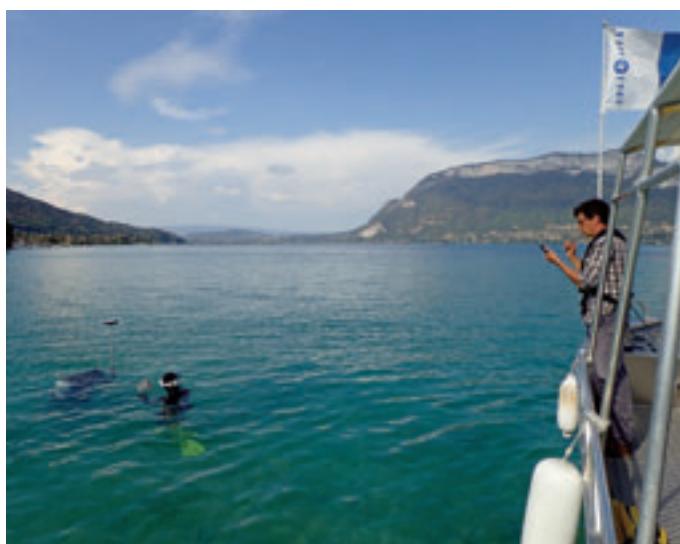
La valorisation doit « rendre visible l'invisible ». Cet exercice délicat a été abordé récemment par deux expositions, l'une au Bourget et l'autre à Aiguebelette, à l'initiative de la Conservation départementale de Savoie et du Musée Savoisien [voir *La Rubrique* n° 35, juillet 2015, p. 16-21]. Le lancement d'autres actions fait l'objet de réunions tant avec les instances locales que départementales.

Des campagnes de reprise et d'actualisation des données

Le suivi des lacs de Savoie a débuté en 2015 sous l'égide du Drassm (Département de recherche archéologique subaquatique et sous-marine), service spécialisé du ministère de la Culture et de la communication. L'objectif est de dresser un bilan à la fois documentaire et sanitaire des neuf sites inscrits mais aussi de ceux situés à proximité immédiate, dans ce que l'Unesco dénomme « zone tampon ». La charge de travail est importante pour d'une part, reprendre les archives accumulées depuis près de 50 ans, et d'autre part, retourner sur des sites répartis du lac Léman au lac d'Aiguebelette. De plus, pour le terrain, les périodes d'intervention sont conditionnées par la transparence de l'eau et le développement de la végétation. Quatre campagnes ont été programmées. Celles de 2015 et 2016 ont concerné les lacs d'Annecy et d'Aiguebelette. Elles seront poursuivies en 2017

sur le lac du Bourget et en 2018 sur le lac Léman. Avec la reprise des documents de fouille, plus de 10 000 pages ont été scannées, triées et indexées. Pour chaque site, ce bilan documentaire permet de dresser un état des travaux réalisés par nos prédécesseurs. Les investigations de terrain visent ensuite à retrouver les sites, les positionner précisément, rechercher tout indice des opérations précédentes (repères, étiquettes...), apporter toute donnée sur les emprises, l'état de conservation, les atteintes en cours et potentielles.

Sur le terrain, l'équipe est constituée de cinq archéologues plongeurs opérant depuis une embarcation du Drassm, transférée dans les différents lacs. Les investigations sont menées dans des tranches d'eau faibles, jusqu'à 6 m de profondeur au maximum, mais les conditions peuvent être tout de même difficiles que ce soit en raison du froid ou du manque de visibilité.



Relevé au GPS de précision sur la station néolithique des Charretières, lac d'Annecy.



Relevé des piquets nouvellement dégagés sur la station Bronze ancien des Mongets, lac d'Annecy.



Relevé au GPS de précision sur la station néolithique de Beau Phare à Aiguebelette

Par rapport aux opérations antérieures, les relevés topographiques bénéficient des progrès récents de matériels comme les GPS différentiels qui donnent des précisions centimétriques dans des temps courts. Mais l'usage qui en est fait est loin d'être conventionnel avec un des opérateurs devant, en immersion, non seulement caler la canne droite mais surtout ne pas mettre à l'eau l'antenne, fort coûteuse.

Une autre nouveauté est dans le traitement des données. Les systèmes d'information géographique permettent de les regrouper et de les traiter, selon des critères de tri. Les restitutions graphiques sont grandement facilitées mais un SIG permet aussi de croiser les données entre elles pour mettre en évidence des relations ou de nouvelles informations.

Sur le terrain, certains sites n'avaient plus été vus depuis une vingtaine d'années. Le retour s'imposait pour faire un constat d'état. Il a permis dans plusieurs cas de compléter les observations et, grâce aux acquis de ces dernières années, de progresser dans l'interprétation et la compréhension de l'organisation de plusieurs stations.

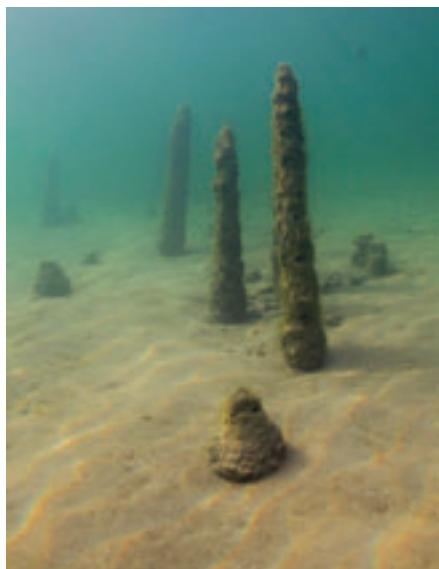
Sur le lac d'Annecy, pour la station du Bronze ancien des Mongets, 140 pieux et piquets récemment dégagés par l'érosion ont été ajoutés aux 700 déjà topographiés. L'emprise de ce petit village, daté de -1803 à -1766, est étendue de 15 m portant la largeur totale à 55 m. Les relations avec le Plateau suisse sont montrées par la similitude étroite avec le plan de la station de Concise sur le lac de Neuchâtel, sur laquelle les mêmes datations ont été obtenues.

Sur le lac d'Aiguebelette, l'organisation générale d'une station du Néolithique a pu être mise en évidence sur la rive sud, à Beau Phare. Installé sur une avancée du rivage, ce petit village était construit à l'arrière de palissades. Trois ont été iden-

tifiées mais leur contemporanéité n'est pas établie à ce stade des investigations. Un chemin d'accès au village, matérialisé par une double rangée de piquets a pu être suivi sur 50 m.

Toujours sur Aiguebelette, le tracé d'une palissade du Bronze final, déjà partiellement repérée par nos prédécesseurs, a pu être suivi sur près de 700 m autour de la Petite Île. Cet ouvrage conséquent souligne le caractère particulier de ce lieu dont les potentialités archéologiques sont connues par les découvertes anciennes de nombreux objets du Néolithique et de l'âge du Bronze.

Groupe de grands pieux sur la station néolithique du Gojat à Aiguebelette.



Palissade de pieux en limite de la station néolithique de Beau Phare à Aiguebelette.



La station néolithique des Marais de l'Enfer à Annecy, entre palissade de limite de roselière et structure de protection de la houle.

Les ravages causés sur le fond par les chaînes d'amarrage.



Vers une gestion concertée

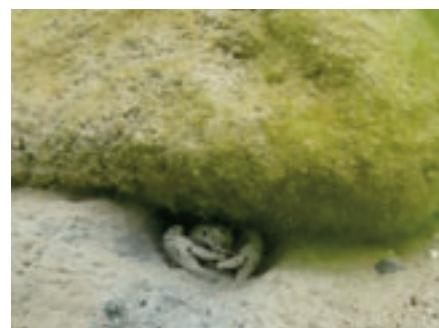
L'âge vénérable de nos stations lacustres, de 3 à 6 millénaires, pourrait faire penser qu'elles sont immuables et indestructibles. Pourtant il n'en est rien. La conservation d'un site archéologique est en elle-même exceptionnelle et n'est due qu'à la conjonction favorable de nombreux facteurs. La modification d'un seul de ces facteurs peut entraîner des destructions qui sont irréversibles. En effet, à la différence du milieu naturel, les sites archéologiques n'ont aucune capacité de résilience, c'est-à-dire de retour à l'état initial. Un site abîmé ou détruit l'est de façon définitive.

Des menaces sont naturelles avec en particulier l'érosion provoquée par la houle. Certaines étaient insoupçonnées comme l'action d'espèces d'écrevisses invasives qui, en creusant des galeries, vont totalement perturber les niveaux archéologiques. Une grande part des menaces est liée aux activités humaines : pression des aménagements sur les rives, augmentation de la fréquentation des plans d'eau, multiplication des activités nautiques...

Ces menaces impactent également le milieu naturel. Ainsi les amarrages traditionnels d'embarcation avec un corps-mort et une chaîne détruisent tout sur des rayons de plusieurs mètres. Heureusement nous n'avons eu à recenser que de rares cas sur les sites archéologiques et ils ont été rapidement traités par les services gestionnaires comme le SILA, syndicat intercommunal du lac d'Annecy.

Il est à souligner que les relations interservices se sont développées, évitant de véritables conflits d'usage. Ainsi le rétablissement du marnage d'un lac est certes favorable à la régénérescence des roselières mais, en réduisant la tranche d'eau au-dessus des sites, il les rend plus vulnérables aux effets des houles. Les actions doivent donc être concertées et peuvent même être coordonnées, comme pour la mise en place de barrières anti-houle protégeant à la fois une roselière et un site archéologique. Cette prise en compte globale est à n'en pas douter un des premiers apports de l'inscription Unesco.

Yves Billaud



L'écrevisse, un fouisseur à l'action destructrice.

Portion effondrée de la palissade du Bronze final entourant la Petite Île à Aiguebelette.



Voir aussi

• Ouvrage de 104 pages présentant les sites palafittiques des six pays impliqués dans le dossier d'inscription Unesco, disponible en téléchargement : www.palafittes.org/fr/produits-downloads/brochure-dinformation

• *Dossiers d'archéologie*, n° 355, janvier-février 2013. « Les cités lacustres du Jura et de la Savoie : les palafittes au patrimoine mondial de l'Unesco ». Éd. Faton, 94 p.